

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 01/07/2024 - 10219 - 2014 B 00389 - 800 561 599 - 2MDC

2MDC

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 3 Cours Mirabeau
13100 AIX EN PROVENCE
RCS Aix en Provence N° 800 561 599

BILAN, COMPTE DE RESULTAT

ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2023

Certifié conforme exact

le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'A' with a horizontal bar across the middle, and a vertical line extending downwards from the right side of the 'A'.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	323 830		323 830	321 850	1 980	0.62	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	323 830		323 830	321 850	1 980	0.62	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	21 474 210		21 474 210	9 138 109	12 336 101	135.00
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	278 522		278 522	187	278 335	NS	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	21 752 732		21 752 732	9 138 296	12 614 436	138.04	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	22 076 562		22 076 562	9 460 146	12 616 416	133.36	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1				
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000					
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves							
	Report à nouveau	44 390	29 831	14 559	48.81			
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	20 995	14 559	6 436	44.20			
	Subventions d'investissement Provisions réglementées							
	Total I	55 386	34 390	20 995	61.05			
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
		Total II						
	PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
		Total III						
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	22 115 459	9 482 536	12 632 923	133.22			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	2 688 12 000	12 000	2 688				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 800		1 800				
	Total IV	22 131 948	9 494 536	12 637 411	133.10			
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
		Total V						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	22 076 562	9 460 146	12 616 416	133.36			

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

22 131 948 9 494 536

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			0		0	
Total des Produits d'exploitation (I)			0		0	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			4 019	117	3 902	NS
Impôts, taxes et versements assimilés			643	348	295	84.77
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1 000		1 000	
Total des Charges d'exploitation (II)			5 663	465	5 198	NS
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			5 663	465	5 197	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	522 591		522 591	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	522 591		522 591	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	537 923	14 094	523 829	NS
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	537 923	14 094	523 829	NS
2. Résultat financier (V-VI)	15 333	14 094	1 238	8.79
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	20 995	14 559	6 436	44.20
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	522 591		522 591	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	543 586	14 559	529 026	NS
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	20 995	14 559	6 436	44.20

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

2MDC

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros

Siège social : 3 Cours Mirabeau

13100 AIX EN PROVENCE

RCS Aix en Provence N° 800 561 599

RAPPORT DE LA GERANCE

sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le résultat net comptable se solde par une perte d'un montant de -20.995 Euros.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 0 Euros.

- Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 5.663 Euros contre 465 Euros pour l'exercice précédent.
- Le résultat financier s'est élevé à - 15.333 Euros contre -14.094 Euros pour l'exercice précédent.
- La société n'a pas employé d'effectif pendant l'exercice.

En conséquence, le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par une perte de -20.995 Euros.

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -20.995 euros de la manière suivante :

- en report à nouveau : -20.995 Euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à -65.386 euros.

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	10 000 Euros
- Réserve légale	:	Euros
- Autres réserves	:	Euros
- Report à nouveau	:	-65.385 Euros
Situation nette	:	-55.386 Euros

4/ CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

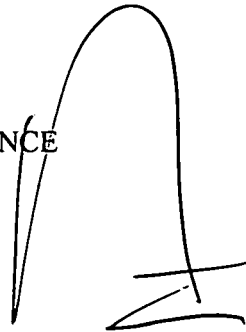
Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

5 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping arch that descends into a series of horizontal strokes at the bottom.

2MDC

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 3 Cours Mirabeau
13100 AIX EN PROVENCE
RCS Aix en Provence N° 800 561 599

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 18h00,

Les associés de 2MDC, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, divisé en 10.000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance faite en date du 27 mai 2024 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- La société GROUPE GCH, possédant 2000 parts,
- Monsieur Melvil GROS COLAS, possédant 2000 parts en nue-propiété
- Monsieur Milan GROS COLAS, possédant 2000 parts en nue-propiété
- Mademoiselle Domino GROS COLAS, possédant 2000 parts en nue-propiété
- Monsieur Cecil GROS COLAS, possédant 2000 parts en nue-propiété
- Monsieur Stéphane GROS-COLA, possédant 800 parts en usufruit

Seuls associés de la Société et représentant, en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Sont présent également au titre de l'autorité parentale qu'ils exercent sur leurs enfants, Monsieur Stéphane GROS-COLAS et Mademoiselle Laetitia MAUROUARD,

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Elle est présidée par Monsieur Stéphane GROS COLAS, Gérant.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Stéphane GROS COLAS, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à compter du 30 avril 2024, soit dans le délai de quatre mois à compter de la clôture dudit exercice.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance.

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -20.995 euros de la manière suivante :

- en report à nouveau : -20.995 Euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à -65.386 euros.

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	10 000 Euros
- Réserve légale	:	Euros
- Autres réserves	:	Euros
- Report à nouveau	:	-65.386 Euros
Situation nette	:	-55.386 Euros

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Aucune rémunération de gérant n'est prévue par l'Assemblée Générale pour l'exercice 2023.

CINQUEME DECISION

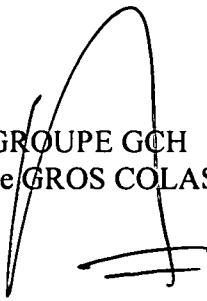
Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

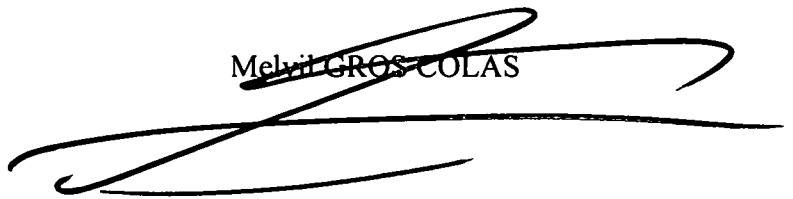
SARL GROUPE GCH
Stéphane GROS COLAS – Gérant



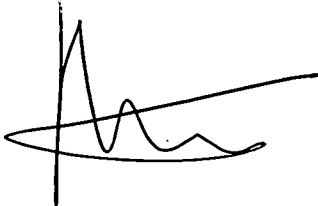
Stéphane GROS COLAS



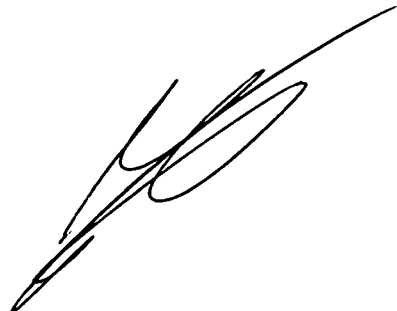
Melvil GROS COLAS



Laetitia MAUROUARD



Milan GROS COLAS



2MDC

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 8 Cours Mirabeau
13100 AIX EN PROVENCE
RCS Aix en Provence N° 800 561 599

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUIN 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -20.995 euros de la manière suivante :

- en report à nouveau : -20.995 Euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à -65.385 euros.

Certifié conforme
La Gérance

